

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL.50/2025

DATE DE LA CONVOCATION :

DATE DE PUBLICATION :

Le mardi 16 septembre 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 22 septembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 24

Membres présents : 19

Nombre de votants : 22

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

M. BUCAIONI Claude donne procuration à Mme TROISI Valérie

Mme GACNIK Marie-France donne procuration à Mme YZQUIERDO Laurence

Mme PRUNET Sophie donne procuration à M. AIGUESPARSES Cédric

Etaient absents :

M. BENEDETTO Nicolas

M. HERAUD Jean-François

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame YZQUIERDO Laurence ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'ajuster certains crédits budgétaires afin de tenir compte de l'avancement réel des dépenses et des recettes, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

Section de fonctionnement :

- Charges à caractère général (chapitre 011) : il convient d'abonder le compte 611 pour un montant de 200 000 €, en raison de la progression des dépenses constatée.
- Charges de personnel (chapitre 012) : il est proposé d'augmenter les crédits de 160 000 € afin de couvrir :
 - les avancements de grade,
 - le recrutement de renforts dans les écoles,
 - l'emploi d'agents recenseurs dans le cadre du recensement,
 - la mise en place de l'IFSE au profit de la Police municipale.

En contrepartie, les dotations aux amortissements sont ajustées à la baisse, compte tenu d'un montant moindre que celui initialement prévu et de la réduction déjà opérée par délibération n°31/2025 au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés.

Ainsi, les crédits relatifs aux dotations aux amortissements sont réduits de 110 000 €, répartis comme suit :

- Compte 6811 – Dotation d'amortissements des immobilisations incorporelles : -110 000 €,
- Compte 28033 – Amortissements des immobilisations incorporelles : -50 000 €,
- Compte 28041582 – Amortissements des immobilisations corporelles : -60 000 €,

En recettes de fonctionnement :

- Compte 6419 – Remboursements sur rémunérations de personnel est abondé de 60 000 € (remboursements de l'assurance du personnel),
- Compte 747888 – Subventions de fonctionnement reçues est majoré de 57 000 € (subventions attendues de France Services et La Poste).

Section d'investissement :

En recettes :

- Compte 1313 – Subventions d'équipement :
 - 297 000 € au titre des aides aux communes,
 - 100 000 € pour la sécurisation des voiries,
 - 57 000 € pour les études de rénovation de l'Hôtel de Ville,
 - 140 000 € pour la rénovation du bâtiment communal du Pré des aires (espace Leï Jouine).

- Compte 45412 – Travaux exécutés d’office pour le compte tiers (chapitre 45) : +38 006,06 €.

En dépenses :

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles, compte 2031 – Frais d’études : +40 000 €,
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles, compte 2152 – Installations de voirie : +102 227,24 €,
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours, compte 2313 – Constructions : +245 000 €.

Opérations d’ordre – amortissements des subventions transférables

Ces inscriptions se traduisent par :

En section d’investissement – Dépenses : ouverture de crédits pour un montant total de 134 778,82 €, ventilés comme suit :

- Compte 13911 : 85 138,24 €,
- Compte 13912 : 4 581,60 €,
- Compte 13913 : 43 463,42 €,
- Compte 13918 : 1 595,56 €.

En section de fonctionnement – Recettes : inscription au compte 777 – Quote-part des subventions d’investissement transférées au résultat de l’exercice pour un montant identique de 134 778,82 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs aux budgets communaux,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l’instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

VU le budget primitif 2025 de la commune, voté le 24 mars 2025,

VU la décision modificative n°1 adoptée par délibération du conseil municipal en date du 07 juillet 2025,

CONSIDERANT qu’il convient d’ajuster certains crédits budgétaires afin de tenir compte de l’avancement réel des dépenses et des recettes, tant en section de fonctionnement qu’en section d’investissement,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'ADOPTER la décision modificative n°2 du budget 2025, comportant les ajustements suivants :

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 011 011 01 Service : Service centralisé	200 000,00	
D F 012 64111 01 Service : Service centralisé	161 778,82	
D F 042 6811 01 (ordre) Service : Service centralisé		110 000,00
D I 040 13911 OPFI 01 (ordre) Service : Service centralisé	85 138,24	
D I 040 13912 OPFI 01 (ordre) Service : Service centralisé	4 581,60	
D I 040 13913 OPFI 01 (ordre) Service : Service centralisé	43 463,42	
D I 040 13918 OPFI 01 (ordre) Service : Service centralisé	1 595,56	
D I 20 2031 OPNI 01 Service : Service centralisé	40 000,00	
D I 21 2152 OPNI 01 Service : Service centralisé	102 227,24	
D I 23 2313 OPNI 01 Service : Service centralisé	245 000,00	
R F 013 6419 01 Service : Service centralisé	60 000,00	
R F 042 777 01 (ordre) Service : Service centralisé	134 778,82	
R F 74 747888 01 Service : Service centralisé	57 000,00	
R I 040 28033 OPFI 01 (ordre) Service : Service centralisé		50 000,00
R I 040 28041592 OPFI 01 (ordre) Service : Service centralisé		60 000,00
R I 13 1313 OPNI 01 Service : BCPA	197 000,00	
R I 13 1313 OPNI 01 Service : Service centralisé	397 000,00	
R I 45 45412 OPFI 01 Service : Service centralisé	38 006,06	

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder aux ajustements budgétaires correspondants à la nomenclature M57.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

Délibération votée à l'unanimité

POUR : 18

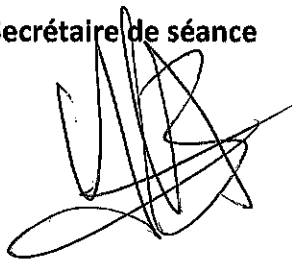
CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme GACNIK Marie-France ; Mme PRUNET Sophie ; Mme YZQUIERDO Laurence

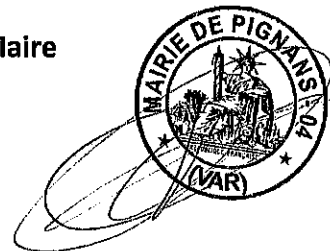
YZQUIERDO Laurence

Secrétaire de séance



BRUN Fernand

Maire



Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 083-218300929-20250922-DEL50_2025-DE